

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 25 septembre 2025

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
D-2025-046	Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2026-2030	Approuvé
D-2025-047	Modification des statuts du Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre	Approuvé
D-2025-048	Marché public. Attribution de travaux pour la réhabilitation de la SMA intercommunale à Nousty	Approuvé
D-2025-049	Mise à jour du plan de financement. Reconstruction de l'Espace Jeunes intercommunal à Morlaàs	Approuvé
D-2025-050	Rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn	Approuvé
D-2025-051	Convention de partenariat avec Le Parvis Scène Nationale Tarbes-Pyrénées 2026	Approuvé
D-2025-052	Avenant n°2 à la convention relative à l'instruction des autorisations et actes liés à l'occupation des sols	Approuvé

Liste publiée sur le site internet le - 3 OCT. 2025 et affichée le - 3 OCT. 2025

Signature du Président







DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 25 septembre 2025****Nombre de conseillers**

En exercice : 97

Présents : 52

- dont suppléés : 2

Représentés : 6

Votants : 58

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt cinq septembre deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SOUMOULOU, locaux du SEABB, 86 avenue Lasbordes, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 18 septembre 2025

A été nommée secrétaire de séance : Evelyne PONNEAU

Présents : Loïc HERVE, Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTIER, Robert GAYE, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Jean-Michel PATAcq, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Laurent LAMAZOU-BETBEDER, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRE, Guillaume CORTES, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Christian BROUZENG-LACOSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Dominique BAZES.

Représentés : Xavier MASSOU pouvoir à Jean-Michel PATAcq, Anne-Marie VASSALLO pouvoir à Benoît MONPLAISIR, Nadège MAHIEU pouvoir à Hervé BARRY, Sophie VALLECILLO pouvoir à Valérie DUMEC, Jean-Charles DAVANTÈS pouvoir à Joël SÉGOT, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET.

Excusés : Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, François DUBERTRAND, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Jérôme SOURBÉ, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Fabienne LABAT, Pierre PEILHET, Patricia HANGAR, Patrick BARBE, Olivier DOMEcq, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Michel LABORDE, Robert CARTER, Francis LACOSTE, Sandrine COPIN-CAZALIS, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Pierre ARMAU, Julie TRIVERIO, Serge ZURITA, Benoît MARINÉ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Michel CHANTRE, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2025-046 : ADMINISTRATION GENERALE
Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2026-2030

Le 1^{er} Vice-Président rappelle à l'assemblée délibérante les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la CNRACL et agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale.

Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.

Le Centre de Gestion a conduit un appel à la concurrence pour parvenir à un contrat-groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code de la commande publique, a retenu la **Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) Assurances** en sa qualité d'assureur et **RELYENS** comme courtier/gestionnaire du contrat-groupe.

La proposition de la CNP qui pourrait être retenue est la suivante :

- un contrat concernant les **fonctionnaires relevant de la CNRACL**. Le taux de cotisation est fixé à 7,09 % et comprend les **garanties** suivantes :
 - Décès ;
 - Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours par arrêt de travail dans le seul cas de la maladie ordinaire ;
 - Accident de service et maladie professionnelle (CITIS) ;
 - Longue maladie et longue durée ;
 - Maternité – Adoption – Paternité et accueil de l'enfant.
Le niveau des remboursements des indemnités journalières/rémunérations versées aux agents est fixé à hauteur de 100 % ;
- un contrat concernant les **agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale et de l'IRCANTEC** ; Le taux de cotisation est fixé à 0,96 % (*à compléter*) et comprend les **garanties** suivantes :
 - Accident de travail et maladie professionnelle ;
 - Maladie ordinaire avec franchise par arrêt de travail de 15 jours dans le seul cas de la maladie ordinaire ;
 - Grave maladie ;
 - Maternité – Adoption – Paternité et accueil de l'enfant.

Dans les deux cas, il s'agit de contrats en capitalisation (l'assureur poursuit l'indemnisation même après la fin du contrat, pour les sinistres survenus en cours de contrat).

La base d'assurance est déterminée par la collectivité.

Elle est constituée du traitement indiciaire brut annuel et de la nouvelle bonification indiciaire (élément obligatoire) et de façon optionnelle :

- Du supplément familial de traitement ;
- De tout ou partie des charges patronales dans la limite des charges dont est redevable la collectivité ;

- Du RIFSEEP défini par l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et le complément indemnitaire annuel (IFSE et CIA).

Les nouveaux contrats ont une durée de 5 ans (du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030) avec un maintien des taux pendant les trois premières années.

Considérant l'avis favorable émis par le bureau communautaire en date du 15 septembre 2025,

Après avoir entendu le 1^{er} Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DÉCIDE l'adhésion au(x) contrat(s) d'assurance proposé(s) par la CNP avec RELYENS comme courtier à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir à cette fin.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 25 septembre 2025****Nombre de conseillers**

En exercice : 97

Présents : 52

- dont suppléés : 2

Représentés : 6

Votants : 58

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt cinq septembre deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SOUMOULOU, locaux du SEABB, 86 avenue Lasbordes, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 18 septembre 2025

A été nommée secrétaire de séance : Evelyne PONNEAU

Présents : Loïc HERVE, Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTIER, Robert GAYE, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Jean-Michel PATAcq, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Laurent LAMAZOU-BETBEDER, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Guillaume CORTES, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Christian BROUZENG-LACOSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Dominique BAZES.

Représentés : Xavier MASSOU pouvoir à Jean-Michel PATAcq, Anne-Marie VASSALLO pouvoir à Benoît MONPLAISIR, Nadège MAHIEU pouvoir à Hervé BARRY, Sophie VALLECILLO pouvoir à Valérie DUMEC, Jean-Charles DAVANTÈS pouvoir à Joël SÉGOT, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET.

Excusés : Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, François DUBERTRAND, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Jérôme SOURBÉ, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Fabienne LABAT, Pierre PEILHET, Patricia HANGAR, Patrick BARBE, Olivier DOMEcq, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Michel LABORDE, Robert CARTER, Francis LACOSTE, Sandrine COPIN-CAZALIS, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Pierre ARMAU, Julie TRIVERIO, Serge ZURITA, Benoît MARINÉ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Michel CHANTRE, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2025-047 : ADMINISTRATION GENERALE
Modification des statuts du Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre

Le Syndicat d'Eau et d'Assainissement Béarn Bigorre est issu d'un processus de fusion des syndicats compétents en matière d'eau et d'assainissement préexistants.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes Nord Est Béarn, compétente en matière « d'assainissement non collectif » est devenue membre SEABB pour le périmètre des communes de NOUSTY, SOUMOULOU, LIMENDOUS, LOURENTIES, ESPOEY, HOURS, LUCGARIER, GOMER, LIVRON, BARZUN, AAST, GER, PONSON-DESSUS et PONTACQ pour cette compétence ;

A compter du 1^{er} janvier 2020, la CCNEB a adhéré au SEABB pour la compétence « assainissement non collectif » sur le périmètre des communes d'ANOYE, ARRICAU-BORDES, ARROSÈS, AURIONS-IDERNES, BASSILON-VAUZÉ, BÉTRACQ, CASTILLON-LEMBEYE, CORBÈRE-ABÈRES, COSLÉDAA-LUBEBOAST, CROUSEILLES, ESCURES, GAYON, GERDEREST, LALONGUE, LANNECAUBE, LASSERRE, LEMBEYE, LESPIELLE, LUC-ARMAU, LUCARRÉ, LUSSAGNET-LUSSON, MASPIE-LALONQUÈREJUILLACQ, MOMY, MONASSUT-AUDIRACQ, MONCAUP, MONPEZAT, PEYRELONGUE-ABOS, SAMSONS-LION, SÉMÉNACQ-BLACHON, SIMACOURBE, MORLÀAS, SERRES-MORLÀAS, ANDOINS, OUIILLON, ESPÉCHÈDE et BÉDEILLE ;

A compter du 1^{er} janvier 2022, les communes de SERRES-MORLÀAS et de SAMSONS-LION sont membres du SEABB pour l'exercice de la compétence « assainissement collectif ».

En outre, à compter du 1^{er} janvier 2026, le périmètre du SEABB est étendu à la commune de LAHITTE TOUPIÈRE par délibération n°04-2025_06 du 26 juin 2025.

Par conséquent, les statuts du SEABB vont être modifiés afin d'y intégrer la commune de LAHITTE TOUPIÈRE, procéder à l'amélioration de ceux-ci et réorganiser ses compétences.

Considérant l'avis favorable du bureau communauté en date du 15 septembre 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE l'adhésion de la commune de LAHITTE TOUPIÈRE au SEABB ;
- ACCEPTE la modification des statuts du SEABB ci-annexés ;
- AUTORISE le Président, le cas échéant, à signer tout acte permettant de mener à bien cette procédure.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE





DEPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 25 septembre 2025****Nombre de conseillers**

En exercice : 97

Présents : 52

- dont suppléés : 2

Représentés : 6

Votants : 58

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt cinq septembre deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SOUMOULOU, locaux du SEABB, 86 avenue Lasbordes, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 18 septembre 2025

A été nommée secrétaire de séance : Evelyne PONNEAU

Présents : Loïc HERVE, Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTIER, Robert GAYE, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Jean-Michel PATAcq, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Laurent LAMAZOU-BETBEDER, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Guillaume CORTES, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Christian BROUZENG-LACOSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Dominique BAZES.

Représentés : Xavier MASSOU pouvoir à Jean-Michel PATAcq, Anne-Marie VASSALLO pouvoir à Benoît MONPLAISIR, Nadège MAHIEU pouvoir à Hervé BARRY, Sophie VALLECILLO pouvoir à Valérie DUMEC, Jean-Charles DAVANTÈS pouvoir à Joël SÉGOT, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET.

Excusés : Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, François DUBERTRAND, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Jérôme SOURBÉ, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Fabienne LABAT, Pierre PEILHET, Patricia HANGAR, Patrick BARBE, Olivier DOMEcq, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Michel LABORDE, Robert CARTER, Francis LACOSTE, Sandrine COPIN-CAZALIS, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Pierre ARMAU, Julie TRIVERIO, Serge ZURITA, Benoît MARINÉ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Michel CHANTRE, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2025-048 : ADMINISTRATION GENERALE**Marché public. Attribution de travaux pour la réhabilitation de la SMA intercommunale à Nousty**

Le Vice-Président en charge de l'administration générale explique qu'une consultation a été lancée pour l'attribution de travaux pour la réhabilitation de la Structure Multi-Accueil intercommunale à Nousty. L'analyse des offres est présentée aux membres du conseil. Après négociation, les offres les plus économiquement avantageuses sont :

- **Lot 1 : Terrassement - VRD**
L'entreprise COLAS, pour un montant de 29 198.00 HT
- **Lot 2 : Démolition - Gros œuvre**
L'entreprise GALLART PUYOU, pour un montant de 72 970.68 HT
- **Lot 3 : Etanchéité - Zinguerie**
L'entreprise ESTAC, pour un montant de 8 000 HT
- **Lot 4 : Brise soleil**
L'entreprise HABITAT ECO ACTION, pour un montant de 18 960 HT
- **Lot 5 : Menuiseries extérieures**
L'entreprise MIROITERIE DU GAVE, pour un montant de 62 460.25 HT
- **Lot 6 : Menuiseries intérieures bois**
L'entreprise MARTECH, pour un montant de 37 037.36 HT
- **Lot 7 : Plâtrerie - Isolation - Faux-plafonds**
L'entreprise SAMISOL, pour un montant de 30 000 HT
- **Lot 8 : Panneaux isotherme – Equipement de cuisine**
L'entreprise EVI PRO, pour un montant de 46 900 HT
- **Lot 9 : Plomberie-Sanitaire-Ventilation-Chauffage**
L'entreprise BAJON ANDRES, pour un montant de 69 790.47 HT
- **Lot 10 : Electricité - Courants forts et faibles**
L'entreprise FOURNIER, pour un montant de 56 896.60 HT
- **Lot 11 : Revêtements céramiques - Faïence**
L'entreprise THIRANT, pour un montant de 16 951.32 HT
- **Lot 12 : Revêtements sols souples**
L'entreprise VF SOLS, pour un montant de 17 622.82 HT
- **Lot 13 : Peinture intérieure et extérieure**
L'entreprise ADURIZ, pour un montant de 13 880.72 HT

L'assemblée délibérante est donc invitée à se prononcer sur l'attribution des marchés pour la réhabilitation de la SMA à Nousty, pour un montant global de 480 668.22 HT.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 septembre 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DÉCIDE de confier les travaux de réhabilitation de la SMA à Nousty ;
- ACCEPTE les coûts correspondants ;
- AUTORISE le Président à signer tous les actes nécessaires ;
- RAPPELE que les crédits ont été prévus au budget général.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 25 septembre 2025****Nombre de conseillers**

En exercice : 97

Présents : 52

- dont suppléés : 2

Représentés : 6

Votants : 58

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt cinq septembre deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SOUMOULOU, locaux du SEABB, 86 avenue Lasbordes, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 18 septembre 2025

A été nommée secrétaire de séance : Evelyne PONNEAU

Présents : Loïc HERVE, Aude LACAIZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTIER, Robert GAYE, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Jean-Michel PATACQ, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Laurent LAMAZOU-BETBEDER, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRE, Guillaume CORTES, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Christian BROUZENG-LACOUSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Christophe VOISIN, Alban LACAIZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Dominique BAZES.

Représentés : Xavier MASSOU pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Anne-Marie VASSALLO pouvoir à Benoît MONPLAISIR, Nadège MAHIEU pouvoir à Hervé BARRY, Sophie VALLECILLO pouvoir à Valérie DUMEC, Jean-Charles DAVANTÈS pouvoir à Joël SÉGOT, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET.

Excusés : Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, François DUBERTRAND, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Jérôme SOURBÉ, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Fabienne LABAT, Pierre PEILHET, Patricia HANGAR, Patrick BARBE, Olivier DOMEQ, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Michel LABORDE, Robert CARTER, Francis LACOSTE, Sandrine COPIN-CAZALIS, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Pierre ARMAU, Julie TRIVERIO, Serge ZURITA, Benoît MARINÉ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Michel CHANTRE, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2025-049 : ADMINISTRATION GENERALE
Mise à jour du plan de financement. Reconstruction de l'Espace Jeunes intercommunal à Morlaàs

Monsieur le Vice-Président en charge de l'administration générale rappelle à l'assemblée délibérante que la Communauté de communes Nord Est Béarn a engagé un travail pour la réhabilitation de l'Espace Jeunes intercommunal situé à Morlaàs. Au regard de la présence d'amiante et de l'état général du bâtiment, la démolition puis la reconstruction à neuf est plus opportune.

Par délibération n°2023-089 du conseil communautaire du 19 octobre 2023, un plan de financement prévisionnel (HT) a été approuvé. Il convient de le modifier compte tenu de financements supplémentaires obtenus.

Plan de financement mis à jour

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Etudes préalables	5 500 €	Etat (DETR)	50 953 €
MOE	46 600 €	Europe (fonds territoriaux)	108 800 €
Honoraires techniques et divers	12 000 €	CAF	200 000 €
Travaux	600 000 €	Autofinancement (emprunt CAF 0% sur 10 ans)	100 000 €
Mobiliers	10 000 €	Autofinancement (fonds propres)	204 347 €

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 15 septembre 2025,

Après avoir entendu le 1er Vice-Président dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau plan de financement prévisionnel de la réhabilitation de l'Espace Jeunes intercommunal situé à Morlaàs ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
 Le Président,

Thierry CARRÈRE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 25 septembre 2025****Nombre de conseillers**

En exercice : 97

Présents : 52

- dont suppléés : 2

Représentés : 6

Votants : 58

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt cinq septembre deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SOUMOULOU, locaux du SEABB, 86 avenue Lasbordes, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 18 septembre 2025

A été nommée secrétaire de séance : Evelyne PONNEAU

Présents : Loïc HERVE, Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTIER, Robert GAYE, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Jean-Michel PATACQ, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Laurent LAMAZOU-BETBEDER, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Guillaume CORTES, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Christian BROUZENG-LACOSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Dominique BAZES.

Représentés : Xavier MASSOU pouvoir à Jean-Michel PATACQ, Anne-Marie VASSALLO pouvoir à Benoît MONPLAISIR, Nadège MAHIEU pouvoir à Hervé BARRY, Sophie VALLECILLO pouvoir à Valérie DUMEC, Jean-Charles DAVANTÈS pouvoir à Joël SÉGOT, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET.

Excusés : Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, François DUBERTRAND, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Jérôme SOURBÉ, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Fabienne LABAT, Pierre PEILHET, Patricia HANGAR, Patrick BARBE, Olivier DOMECCQ, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Michel LABORDE, Robert CARTER, Francis LACOSTE, Sandrine COPIN-CAZALIS, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Pierre ARMAU, Julie TRIVERIO, Serge ZURITA, Benoît MARINÉ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Michel CHANTRE, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2025-050 : COMMUNICATION ET VALORISATION DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

Rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

"Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale."

Avant de le transmettre à chaque commune de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn, il convient que le conseil communautaire reçoive communication du rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn et prenne acte de son contenu.

Le document sera transmis en intégralité par voie dématérialisée avec les documents du conseil communautaire.

Après avoir entendu la 2ème Vice-Présidente dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le rapport d'activités 2024.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 25 septembre 2025****Nombre de conseillers**

En exercice : 97

Présents : 52

- dont suppléés : 2

Représentés : 6

Votants : 58

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt cinq septembre deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SOUMOULOU, locaux du SEABB, 86 avenue Lasbordes, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 18 septembre 2025

A été nommée secrétaire de séance : Evelyne PONNEAU

Présents : Loïc HERVE, Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTIER, Robert GAYE, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Jean-Michel PATAcq, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Laurent LAMAZOU-BETBEDER, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Guillaume CORTES, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Christian BROUZENG-LACOSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELLE, Christine MOUSSEIGNE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Dominique BAZES.

Représentés : Xavier MASSOU pouvoir à Jean-Michel PATAcq, Anne-Marie VASSALLO pouvoir à Benoît MONPLAISIR, Nadège MAHIEU pouvoir à Hervé BARRY, Sophie VALLECILLO pouvoir à Valérie DUMEC, Jean-Charles DAVANTÈS pouvoir à Joël SÉGOT, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET.

Excusés : Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, François DUBERTRAND, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Jérôme SOURBÉ, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Fabienne LABAT, Pierre PEILHET, Patricia HANGAR, Patrick BARBE, Olivier DOMEcq, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Michel LABORDE, Robert CARTER, Francis LACOSTE, Sandrine COPIN-CAZALIS, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Pierre ARMAU, Julie TRIVERIO, Serge ZURITA, Benoît MARINÉ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Michel CHANTRE, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2025-051 : COORDINATION ET VALORISATION DE LA POLITIQUE DU MONDE ASSOCIATIF**Convention de partenariat avec Le Parvis Scène Nationale Tarbes-Pyrénées 2026**

Le Parvis scène nationale Tarbes Pyrénées, situé à Ibos (65), fait partie du réseau des 74 scènes nationales labellisées par le ministère de la Culture. Ce label l'engage à remplir des missions de service public dont la « participation, dans son aire d'implantation et plus largement dans le département et la région, à une action de développement culturel favorisant la démocratisation de la culture, de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci. ».

À ce titre, la Communauté de communes Nord Est Béarn a engagé un partenariat avec la Scène nationale du Parvis depuis l'automne 2021, par le biais d'un conventionnement et du versement d'une subvention de fonctionnement annuelle de fonctionnement s'élevant à 4500€ depuis l'exercice budgétaire 2023.

Grâce à ce partenariat sont organisés chaque année :

- 3 spectacles dans différentes communes du territoire ;
- 2 spectacles dits « de grande forme » dans la salle du Parvis à Ibos ou des salles partenaires à Tarbes, avec tarif préférentiel et transport en bus gratuit pour les habitants du territoire ;
- 1 séance de cinéma en plein air.

Un dépliant présentant la programmation annuelle est diffusé chaque année dans les communes du territoire, afin d'améliorer pour le public la visibilité des spectacles organisés.

Au vu de la qualité des spectacles présentés et du succès rencontré à chaque représentation (spectacles, cinéma en plein-air, bus), il est proposé au Conseil communautaire de renouveler le partenariat avec Le Parvis pour la saison 2025-2026. Une nouvelle convention de partenariat devra être établie et signée, engageant la CCNEB à verser au Parvis une subvention forfaitaire de fonctionnement de 4 500 € pour l'année 2026.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 8 juillet 2025,

Après avoir entendu la 6ème Vice-Présidente dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de partenariat (ci-jointe) et le versement d'une subvention de 4 500 € au Parvis – Scène nationale Tarbes-Pyrénées pour l'année 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur Thierry Carrère, en sa qualité de Président, à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Président,

Thierry CARRÈRE





DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Séance du 25 septembre 2025****Nombre de conseillers**

En exercice : 97

Présents : 52

- dont suppléés : 2

Représentés : 6

Votants : 58

- dont « pour » : 58

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le vingt cinq septembre deux mille vingt cinq à 19h00, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn se sont réunis à SOUMOULOU, locaux du SEABB, 86 avenue Lasbordes, sous la présidence de Thierry CARRÈRE.

Date de convocation : 18 septembre 2025

A été nommée secrétaire de séance : Evelyne PONNEAU

Présents : Loïc HERVE, Aude LACAZE-LABADIE, Benoît MONPLAISIR, René MILLET, Dominique DUCLERC, Michel ARRIBE, Thierry CARRÈRE, Valérie DEJEAN, Josiane VAUTIER, Robert GAYE, Nathalie LARRIEU, Xavier BOUDIGUE, Régine BERGERET, Jean-Pierre MOURA, Guy CAZALET, Jean-Michel PATAcq, Evelyne PONNEAU, Daniel TAILLEUR, Marie-Pierre CABANNE, Christophe MARQUIS, Laurent LAMAZOU-BETBEDER, Martine HURBAIN, Jean-Michel DESSÉRÉ, Guillaume CORTES, Hervé BARRY, Véronique MONNIN, Bernard CACHEIRO, Nathalie SOUBIROU, Eliane CAPDEVIELLE, Marc GAIRIN, Christian BROUZENG-LACOSTILLE, Annick CARPENTIER CHAMPROUX, Joël SÉGOT, Gérard BÉGUÉ, Marie-France CONSTANT, Jean-Louis SCLABAS, Valérie DUMEC, Claude BORDE-BAYLACQ, Michel COURADES, Sophie RAYMOND, Serge PARZANI, Didier LARRAZABAL, Henri SOUSBIELE, Christine MOUSSEIGNE, Christophe VOISIN, Alban LACAZE, Frédéric CAYRAFOURCQ, Jean-Louis DUCOUSSO, Philippe CASTETS, Lucien LARROZE, Alain TREPEU, Dominique BAZES.

Représentés : Xavier MASSOU pouvoir à Jean-Michel PATAcq, Anne-Marie VASSALLO pouvoir à Benoît MONPLAISIR, Nadège MAHIEU pouvoir à Hervé BARRY, Sophie VALLECILLO pouvoir à Valérie DUMEC, Jean-Charles DAVANTÈS pouvoir à Joël SÉGOT, Pierre BREGEGERE pouvoir à Régine BERGERET.

Excusés : Myriam CUILLET, Christelle DESCLAUX, Maïté POTHIN, Marie-Odile RIGAUD, Jean CANTON, Hervé CAZENAVE, Vincent ROUSTAA, Guy LALOO, Francis SEBAT, François DUBERTRAND, Xavier LEGRAND-FERRONNIÈRE, Jérôme SOURBÉ, Pascal BOURGUINAT, Georges LAMAZÈRE, Jean-Michel VIGNAU, Fabienne LABAT, Pierre PEILHET, Patricia HANGAR, Patrick BARBE, Olivier DOMEcq, Isabelle MONTAUBAN, Christian ROUMIGOU, Michel LABORDE, Robert CARTER, Francis LACOSTE, Sandrine COPIN-CAZALIS, Philippe BAUME, Jean-Marc FOURCADE, Pierre ARMAU, Julie TRIVERIO, Serge ZURITA, Benoît MARINÉ, Bernard LASSERRE, Hélène DESJENTILS, Michel CHANTRE, Bernard MASSIGNAN, Fabien ROMAND.

Délibération n°D-2025-052 : AMENAGEMENT STRATEGIQUE ET INFRASTRUCTURES. URBANISME**Avenant n°2 à la convention relative à l'instruction des autorisations
et actes liés à l'occupation des sols**

Le conseiller communautaire délégué, en charge du service « Aide à l'Instruction des Autorisations du Droit des Sols », rappelle que suite à la fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans toutes les communes compétentes appartenant à des communautés de 10000 habitants et plus, la Communauté de Communes Nord Est Béarn a mis en place un service d'aide à l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (service ADS) pour les communes de l'EPCI qui le souhaitent.

La mise en œuvre de ce service est régie à travers une convention qui précise notamment les missions de la commune et du service A.D.S. Cette convention initiale établie par délibération n°2015-2201-8.5-4 du 22 janvier 2015, a été modifiée avec l'avenant n°1 par délibération n°2021-0411-2.2.3-11 en date du 4 novembre 2021 pour la modification d'instruction des CUa (par les communes).

Aujourd'hui, des évolutions réglementaires dans le domaine de l'instruction des autorisations d'urbanisme nécessitent d'apporter à nouveau des modifications à la convention, à savoir :

- Depuis le 1^{er} septembre 2022, la liquidation des taxes n'est plus assurée par les services de l'Etat après transmission des données par les collectivités. Cette démarche se fait directement par le pétitionnaire auprès des services fiscaux via le site « impôts.gouv.fr ».
- Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'instruction des autorisations du droit des sols s'effectue par voie dématérialisée. Une évolution pratique d'organisation s'impose pour rendre le service ADS plus efficient sur l'ensemble de la chaîne d'instruction. Il a ainsi été décidé de procéder à une modification des procédures de traitement des autorisations d'urbanisme (certificat d'urbanisme opérationnel, permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable), dont le principal objet est d'établir les demandes de pièces complémentaires par le service ADS, après information et accord de la commune.

La prise d'un avenant n°2 est nécessaire afin de formaliser cette évolution par les modifications des articles 4, 5 et 9 de la convention initiale.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire en date du 8 avril 2025 ;

Après avoir entendu le 4ème conseiller délégué dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des propositions présentées ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président,

Thierry CARRÈRE

